

Coup d'œil

La prévention du suicide : une priorité collective sur un territoire pour mieux soutenir les personnes vulnérables

Auteure :	Nadine Bolduc
Collaborateurs :	Johanne Archambault, Alex Battaglini, Julie Gervais, Marie-Ève Nadeau, Hugo Pollender et Anne-Marie Royer
Nom donné par les acteurs terrain :	Projet Rémi
Région sociosanitaire :	Chaudière-Appalaches
Nom du territoire de RLS :	RLS de Beauce et RLS des Etchemins
Date de début des travaux :	2005
Date de début des services offerts à la population :	2006
Population ciblée :	Personnes à urgence suicidaire moyenne ou élevée ou personnes ayant fait une tentative de suicide en Beauce-Etchemins ainsi que leurs proches
Partenaires du RLS actuellement impliqués dans l'initiative :	CSSS de Beauce, CSSS des Etchemins, Corporation ambulancière de Beauce inc. (CAMBI), Sûreté du Québec, Sécurité publique de Saint-Georges, Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide (CEPS) Beauce-Etchemins, Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

1. Quel est le but de l'initiative?

L'initiative vise à offrir des services continus aux personnes manifestant des idéations suicidaires ainsi qu'à leurs proches et aux personnes endeuillées par un suicide. Les services sont offerts par plusieurs partenaires du territoire qui agissent de manière complémentaire en matière de prévention, de dépistage, de référence, d'intervention de crise, de suivi thérapeutique et de

« postvention ». Ces services sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. L'initiative vise à assurer un filet de sécurité permettant aux personnes aux prises avec des idées suicidaires d'être continuellement en lien avec les services. Les services offerts dans le cadre du projet Rémi vont de la situation d'urgence à la résolution de la crise suicidaire ou à la prise en charge de la personne suicidaire par le CSSS.

2. Quel est le problème sur le territoire ayant donné naissance à l'initiative?

Au Québec, le suicide est au 2^e rang des principales causes de décès chez les 18-34 ans (29,7 %). En 2006, Chaudière-Appalaches se situait au 4^e rang parmi les 15 régions du Québec quant à la mortalité par suicide. En 2007, la MRC des Etchemins, de la région de Chaudière-Appalaches, occupait le 2^e rang pour le taux de suicide qui représentait la 2^e cause de décès chez les 18-49 ans.

On constatait également sur le territoire un taux élevé d'hospitalisation des personnes vivant une détresse psychologique et une discontinuité des services : absence de rencontre officielle entre les partenaires, pas d'outil commun de partage de l'information et aucun retour auprès de la personne dans un bref délai (48 h).

3. Qu'offre-t-on de plus à la population?

L'initiative a permis la mise en place de trajectoires de services communes en prévention du suicide. Chaque partenaire s'est vu définir une procédure à suivre pour l'accueil et l'accompagnement d'une personne à risque suicidaire lors de son transfert vers un autre intervenant. Pour chaque trajectoire, les partenaires sont assurés qu'il n'y aura pas de « trou » de services entre l'accueil de la personne en détresse et son retour à la maison. Ainsi, les intervenants s'assurent que tous les usagers sont pris en charge par un autre partenaire.

En plus de l'harmonisation de l'intervention, les partenaires ont ajouté de nouvelles formes de soutien quant à la prévention du suicide :

- L'utilisation du nom de code « Rémi » représente une nouvelle balise pour mesurer l'urgence d'une situation et établir des priorités d'interventions. Ceci permet d'offrir des services plus rapidement et de meilleure qualité aux citoyens;
- Un suivi 24 h/48 h assuré par le CSSS, et cela, peu importe d'où provient la demande (CH, policiers, ambulanciers, etc.). Un premier suivi par appel téléphonique est fait au cours des premières 24 h par l'intervenant de l'accueil psychosocial. Une consultation avec l'intervenant du CSSS est prévue dans les 48 heures suivant la demande. Dans le cas d'une situation urgente, l'intervenant de l'accueil psychosocial se déplace sur les lieux dès la réception de la demande;
- Lors d'un suicide complété, l'intervenant se rend sur les lieux dans les heures qui suivent pour identifier les personnes endeuillées qui pourraient avoir besoin d'être supportées dans ces moments difficiles. Systématiquement, une fois la période des funérailles passée, l'intervenant relancera les personnes endeuillées pour sonder leurs besoins en matière d'aide et de support.

4. Qui sont les partenaires et quels sont leurs rôles?

Au-delà du rôle spécifique que doit jouer chaque partenaire dans cette initiative, tous sont :

- présents à la Table des partenaires du « Projet Rémi »;
- responsables du bon fonctionnement et de la bonne utilisation du document « Projet Rémi »;
- tenus de respecter la trajectoire de services;
- tenus de former leurs équipes et de transmettre au nouveau personnel toute l'information concernant le « Projet Rémi ».

Partenaires	Rôles
<p>CSSS de Beauce</p> <p>CSSS des Etchemins</p>	<p>Les deux CSSS chapeautent l'initiative et :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un intervenant de chaque CSSS assure la coordination de l'initiative sur son territoire; – organisent les réunions de la Table des partenaires; – s'assurent du bon fonctionnement de l'initiative; – mettent à jour les trajectoires de services; – mettent à contribution les ressources de l'accueil social, les équipes en santé mentale, l'unité psychiatrique ainsi que l'urgence pour participer aux trajectoires; – forment les nouveaux intervenants du CSSS.
<p>Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide (CEPS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Offre des services de soutien aux proches d'une personne suicidaire; – Offre un service téléphonique d'écoute en dehors des heures d'ouverture du CSSS (de 18 h à 4 h).
<p>Corporation ambulancière de Beauce inc. (CAMBI)</p> <p>Sûreté du Québec et Service de police de la Ville de Saint-Georges</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Est présente pour les situations urgentes (tentative de suicide ou suicide complété). Son temps d'intervention est limité à 30 minutes; – Assure le transport vers le centre hospitalier.
<p>Centre jeunesse de Chaudière-Appalaches</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Prend en charge des jeunes de moins de 18 ans qui ne consentent pas au traitement.
<p>« Au Bercaill », maison d'hébergement pour sans-abris</p> <p>Ressource non institutionnelle « l'Intermédiaire »</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Hébergent les personnes en crise qui ne sont pas hébergées au centre hospitalier.
<p>Organisme communautaire « La croisée des chemins »</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Offre des interventions spécialisées pour lutter contre des problèmes de toxicomanie et autres dépendances.

5. Quelles sont les principales retombées?

Sur la population

- Les rechutes sont réduites grâce au suivi serré des personnes suicidaires à la suite d'une tentative de suicide;
- Les usagers possèdent une meilleure connaissance des services disponibles en prévention du suicide et en relation d'aide, les jugent efficaces (qualité de l'intervention) et rapides (24/48).

Sur l'organisation des services

- Une diminution des hospitalisations non nécessaires des personnes suicidaires;
- Des services continus grâce à l'élaboration et à la coordination des trajectoires de services et à la mise en place du document « Projet Rémi »;
- La création du document « Projet Rémi », commun à tous les partenaires. Il s'agit d'un outil de communication qui a été créé afin de permettre aux partenaires d'inscrire leurs notes et de les partager avec les autres acteurs. Il s'agit d'un dossier partagé qui permet de suivre la trajectoire de l'utilisateur.

Sur les intervenantes

- L'unité psychiatrique voit son travail allégé par la mise en place du document « Projet Rémi » qui comprend tous les critères d'évaluation;
- Lors de leurs interventions, les policiers et les ambulanciers peuvent compter sur l'appui de l'expertise des intervenants de l'accueil social pour évaluer l'état de la personne suicidaire.

6. Quelles sont les suites?

Les partenaires sont à consolider le « Projet Rémi » en y intégrant un suivi étroit pour les personnes à potentiel suicidaire élevé. Cette intégration exige un suivi plus serré qui se juxtaposera facilement au suivi 24/48 : deux contacts la première semaine, un nombre de rencontres prédéterminées avec des objectifs et un retour auprès du client après quelques mois.

Pour en savoir plus sur l'OQRLS, veuillez communiquer avec Marie-Ève Nadeau, responsable des communications

menadeau.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Citation suggérée

Bolduc, N., Archambault, J., Battaglini, A., Gervais, J., Nadeau, M.-E., Pollender, H. et Royer, A.-M. (2013). *La prévention du suicide : une priorité collective sur un territoire pour mieux soutenir les personnes vulnérables*. Coup d'œil, Observatoire québécois des réseaux locaux de services, 5 pages.

Rédaction

Nadine Bolduc, courtière de connaissances, CSSS de la Vieille-Capitale

En collaboration avec

Johanne Archambault, directrice responsable, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Alex Battaglini, coresponsable, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Julie Gervais, courtière de connaissances, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Marie-Ève Nadeau, responsable des communications, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Hugo Pollender, courtier de connaissances, CSSS de la Vieille-Capitale

Anne-Marie Royer, courtière de connaissances, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Mise en pages

Valérie Plante, technicienne en administration, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Révision linguistique

Lucie Roy, agente administrative, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Bibliothèque et Archives du Canada, 2013

ISSN : 1923-5895 (version imprimée)

ISSN : 1923-5909 (version PDF)

La reproduction des textes est autorisée et même encouragée, pourvu que la source soit mentionnée.

© Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Observatoire québécois des réseaux locaux de services, 2013

P:\DSPDC\projets_spdc\S0003_OQRLS\01 - Liste des initiatives\8\Coup doeil_Remi_2013-04-18_revise.doc, révisé_7 mai 2013